

Dépôt : Meris SEHOVIC

8
Luxembourg, le 7 juillet 2026
PL 8426

4

MOTION

La Chambre des Député·e·s,

Considérant le vote du projet de loi n°8426 visant à élargir le champ d'application du « Platzverweis » et à introduire une interdiction temporaire de lieu à l'encontre des personnes troublant de manière répétée l'ordre public ;

considérant que les réponses purement répressives ou de déplacement géographique ne permettent pas de traiter les causes de l'exclusion sociale ; du sans-abrisme, de la mendicité de survie ou des addictions ;

constatant que la Ville de Luxembourg ainsi que d'autres communes connaissent depuis plusieurs années une concentration visible de personnes fragilisées dans son espace public ;

considérant que cette situation affecte à la fois les personnes directement concernées, ainsi que les riverains, les commerçants, les visiteurs, les transports publics, les agents communaux et les travailleurs sociaux ;

rappelant que la concentration de la majeure partie des structures d'aide existantes dans la capitale crée une pression disproportionnée sur certains quartiers et qu'une réponse durable suppose une meilleure répartition territoriale des structures de soutien ;

considérant que l'approche Housing First repose sur l'accès rapide à un logement stable, accompagné d'un soutien social et médico-psychologique, sans condition préalable d'abstinence ou de parcours progressif en hébergement ;

considérant que le modèle zurichois ou suisse de politique en matière de drogues est généralement structuré autour d'une approche intégrée combinant prévention, thérapie, réduction des risques et action ciblée contre les trafics et formes de criminalité liées ;

invite le Gouvernement à :

présenter dans les meilleurs délais une stratégie de décentralisation des structures de soutien dans plusieurs communes, comprenant notamment des accueils de jour, des possibilités d'hygiène, des permanences médico-sociales et des espaces de repos ;

créer davantage de structures spécialisées pour publics spécifiques, notamment les jeunes adultes et les femmes sans domicile fixe ;

à flexibiliser les horaires d'ouverture des lieux d'accueil existants ;

appliquer l'approche Housing First, en prévoyant un programme pluriannuel doté d'objectifs chiffrés, de logements réservés, d'équipes mobiles pluridisciplinaires et d'un financement étatique stable, afin de permettre une sortie durable du sans-abrisme ;

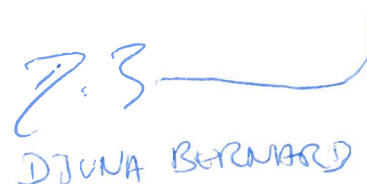
mettre en place un projet pilote inspiré du modèle zurichois, combinant prévention, thérapie, réduction des risques et action ciblée contre les trafics et formes de criminalité liées ;

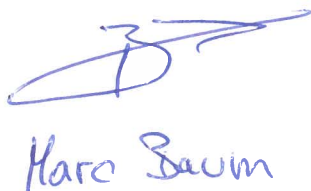
associer les habitants, commerçants, travailleurs sociaux, personnes concernées et associations de quartier à l'élaboration des mesures, afin de répondre à la fois aux besoins de sécurité, de dignité, de tranquillité publique et de cohésion sociale ;

améliorer l'articulation entre Police Grand-ducale, travail social et santé publique, afin que les interventions dans l'espace public ne se limitent pas au déplacement des personnes concernées, mais permettent une orientation réelle vers des solutions d'hébergement, de soins, de stabilisation et de sortie de rue ;

Signatures :


Mirko Šehović


DJUNA BERNARD


Marc Baum


Dan Brunelmann